



Mais pourquoi renoncer aux démarches administratives en 2021 ? Si les gouvernements successifs s'évertuent à dire que la dématérialisation des procédures administratives est un outil qui peut renforcer l'accessibilité, la réalité semble bien différente. En 2022, une étude de l'INSEE permet de répondre partiellement à cette question.

Ainsi une personne sur trois déclare avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgés et les plus modestes. Si les trois quarts de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, un quart a renoncé définitivement à l'accomplir.

Aussi, il y aurait un lien fort entre les privations matérielles et sociales et difficultés à faire des démarches administratives. Enfin, il y a une sur-représentation des personnes rencontrant des difficultés à faire des démarches dans l'ensemble des personnes déclarant devoir faire des privations.

En période de projet de loi de financement de la Sécurité sociale et de loi de finances, il nous faut nous rappeler que l'accessibilité aux démarches administratives est une question de service public !

fichiers:



[Télécharger memo_secu_ndeg2_demarches_administratives_et_non_recours.pdf](#)

(151.64 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Fiches/Guides](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

